



COMMUNIQUÉ
SESSION DE FORMATION EN BIMODAL
« PRATIQUE DE LA SAISIE IMMOBILIÈRE
EN DROIT OHADA »
CONGO - VISIOCONFERENCE

L'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), en partenariat avec l'Union Africaine des Huissiers de Justice, l'Union Internationale des Huissiers de Justice et la Chambre Nationale des Huissiers de Justice du Congo, organise du 17 au 19 juillet 2024, une session de formation en bimodal. Cette session se tiendra simultanément en présentiel au **Mikhael's Hôtel Brazzaville (Congo)** et par visioconférence sur le thème : « **Pratique de la saisie immobilière en droit OHADA** ». Procédure délicate et applicable également en partie à la saisie du Fonds de commerce, la pratique de la saisie immobilière sera interrogée à la lumière des précisions procédurales apportées par le nouvel AUPSRVE.

Informations générales :

- ✓ **Durée/Dates** : Trois (03) jours, 17 au 19 juillet 2024
- ✓ **Lieu/Canal** : Mikhael's Hôtel Brazzaville / Visioconférence
- ✓ **Démarrage de la formation** : **08h00 (GMT+1)**
- ✓ **Code de la formation** : **ERS2024-F7**
- ✓ **Inscription** : <https://sigweb.ersuma.org/formation/ERS2024-F7>
- ✓ **Frais de formation en présentiel** : 200.000 FCFA
- ✓ **Frais de formation par visioconférence** : 100.000 FCFA
- ✓ **Public Cible** : Huissiers de justice et agents d'exécution ; commissaires-priseurs ; mandataires judiciaires ; notaires ; magistrats ; avocats ; greffiers ; auditeurs ; juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissement; juristes d'entreprises ; juristes d'assurances ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI) ; et autres personnes intéressées.

Formateurs :

- **M. Bienvenu BABELA**, Magistrat hors hiérarchie, Président de la CNO du Congo, Formateur à l'ERSUMA.
- **Maître Claude COELHO**, Bâtonnier de l'Ordre National des Avocats du Congo, Formateur à l'ERSUMA ;

➤ **Inscription en ligne** (obligatoire) :

- L'inscription définitive et le paiement effectués au plus tard le **6 juillet 2024** donnent droit à une réduction de 10% sur les frais de formation. **NB** : *Le remplissage du formulaire d'inscription en ligne vaut inscription provisoire. Le paiement des frais de formation vaut inscription définitive.*
 - Les auditeurs par visioconférence recevront le code de connexion et de participation après transmission du bordereau de paiement à ersuma@ohada.org / gaffan.ersuma@ohada.org ou dès validation de leur paiement en ligne ;
 - Les auditeurs en présentiel recevront une notification de validation de leur paiement et seront invités à rejoindre le lieu de déroulement de la formation.
- **Télécharger les modalités générales de participation à la sessions F7** : <https://www.ohada.org/wp-content/uploads/2024/06/Modalites-Generales-de-la-Formation-ERS2024-F7.pdf>
- **Télécharger les modalités de sponsoring des sessions de formation** : <https://www.ohada.org/wp-content/uploads/2024/02/ERSUMA-Offres-de-sponsoring-formations2024.pdf>
- **Télécharger le catalogue 2024** : https://www.ohada.org/wp-content/uploads/2024/02/Catalogue_ERSUMA_2024.pdf